



20210326-26

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 26 mars 2021**

Objet : Protocole d'accord transactionnel avec la maison de ventes Blomqvist et le vendeur de l'œuvre de l'artiste Ana-Eva Bergman, Stèle n°2, dimensions 2 x 1m, 1964

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L.2221-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 451-5 ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / 2012 DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Madame la présidente du conseil d'administration est autorisée à signer le protocole, annexé à la présente délibération, conclu entre l'établissement public Paris Musées, la maison de ventes Blomqvist et le vendeur relatif à l'indemnisation la maison de ventes Blomqvist et du vendeur en contrepartie de la restitution de l'œuvre de l'artiste Ana-Eva Bergman, Stèle n°2, dimensions 2 x 1m, 1964.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada